



angers Loire métropole

communauté d'agglomération

s'informer • échanger • participer

Aménagement du territoire & transports

La liaison sud

Mobilités facilitées

Eté 2012

Rapport de la première phase
de concertation préalable

→ SOMMAIRE

- 3 INTRODUCTION**
- 3** Le projet
- 4** Les objectifs de la concertation
- 4** La méthodologie
- 4** Le garant de la concertation

- 5 ORGANISATION DE LA CONCERTATION**
- 5** De nombreux moyens d'expression à la disposition des habitants

- 11 BILAN DE LA CONCERTATION**
- 11** Le bilan quantitatif
- 12** La synthèse des expressions
- 15** Les interrogations des habitants et des membres des associations
- 16** Les expressions des différents acteurs
- 21** Les thèmes régulièrement abordés
- 22** Le bilan général
- 23** Le bilan du garant de la concertation (extraits)

La concertation a mobilisé l'intelligence du territoire

Au terme d'une concertation ouverte, placée sous l'égide du garant désigné par la Commission nationale du débat public, le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole se prononcera le 12 juillet, sur le projet de liaison au sud d'Angers.

Riche d'enseignements, la concertation a d'abord permis de rendre compte du travail mené par les cabinets d'études mandatés par l'agglomération, après que le Conseil général de Maine-et-Loire se soit dessaisi de la maîtrise d'ouvrage du projet. Elle a aussi offert la possibilité aux Angevins qui y ont participé de comprendre les enjeux en termes de déplacements pour l'ensemble de notre agglomération.

Le dialogue qui s'est instauré a aussi été l'occasion d'entendre les différentes associations impliquées, et pour elles, de dire qu'elles n'épousaient pas les orientations proposées par les experts. De même, pour les élus et les riverains des différents tracés proposés à la concertation, le dialogue a permis à chacun d'entendre les arguments des autres.

Il faut parfois la convergence de nombreuses expertises pour maîtriser tous les éléments techniques d'un dossier. Il faut parfois bousculer les lieux communs pour inventer la mobilité de demain. Mais, à chaque fois, il faut procéder par décroisement pour penser l'ensemble d'un système de déplacements, tous modes de déplacements confondus, et inventer une nouvelle façon de vivre ensemble. Le développement durable ne se réfléchit plus isolément. L'émergence de nouveaux modes d'habitat, de consommation, de travail et de modes de transport plus doux pour relier les citoyens et leurs activités doit intégrer la réflexion de chacun.

Le débat a donc été largement porté sur la place publique. Il demande à présent un arbitrage politique. Les élus communautaires prendront leur responsabilité.

Merci de votre participation, elle a été essentielle.

Jean-Claude Antonini
Président d'Angers Loire Métropole



→ INTRODUCTION

→ Le projet

Fin 2009, Angers Loire Métropole a repris la maîtrise d'ouvrage du projet de nouvelle liaison au sud d'Angers, après son abandon par le Conseil Général de Maine-et-Loire, avec l'objectif de trouver une réponse adaptée à la situation actuelle et d'anticiper l'évolution des déplacements sur le territoire.

Au-delà d'une infrastructure routière, la Liaison sud s'inscrit dans une démarche globale de cohérence territoriale et de développement durable pour les trente ans à venir.

Objectif : faciliter les mobilités

Pour répondre au besoin croissant de mobilité Angers Loire Métropole a engagé l'étude et la mise en œuvre de différents projets de transports en commun. Ils comprennent à l'horizon 2020 la mise en service d'une deuxième ligne de tramway entre Beaucouzé et le Parc des Expositions et de quatre demi-lignes de bus à haut niveau de service vers le quartier Saint-Serge et entre Angers et chacune des villes de Trélazé, Les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy-d'Anjou.

La mise en œuvre de ce programme, et la baisse générale du trafic automobile qu'elle entraînera, reste toutefois insuffisante pour réduire significativement les points noirs identifiés et répondre aux enjeux des déplacements et d'aménagement de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Ce constat a conduit donc Angers Loire Métropole à étudier une solution routière en complément du programme de transports en commun.

Les familles de solutions

Des études complémentaires ont été menées par Angers Loire Métropole sur quatre familles de solutions, inscrivant le renforcement du réseau de transports en commun comme pierre angulaire du projet. Chaque solution est en effet articulée avec le renforcement du réseau de transports sur le territoire de l'agglomération.

Chaque famille de solutions comprend 1 ou 2 solutions de base avec, pour chacune, des variantes.

Deux familles s'appuient sur des infrastructures existantes :

• Les boulevards urbains sud d'Angers

Ces boulevards urbains seraient requalifiés sur une longueur totale de 5,5 km entre le pont de l'Atlantique et l'autoroute A 87 : à savoir les boulevards Charles Baranger, Edouard Chauvat, Jacques Portet, Joseph Bédier, Jacques Millot et Estienne d'Orves. Des passages dénivelés seraient créés dans différentes configurations.

• Les routes départementales 102 et 112

Ces deux routes seraient aménagées sur une longueur totale de 13,5 km, de l'échangeur de la route départementale 323 à l'Ouest, au raccordement avec la route départementale 160 à l'Est. Elles traverseraient Beaucouzé, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé.

Deux familles proposent la création d'une voie :

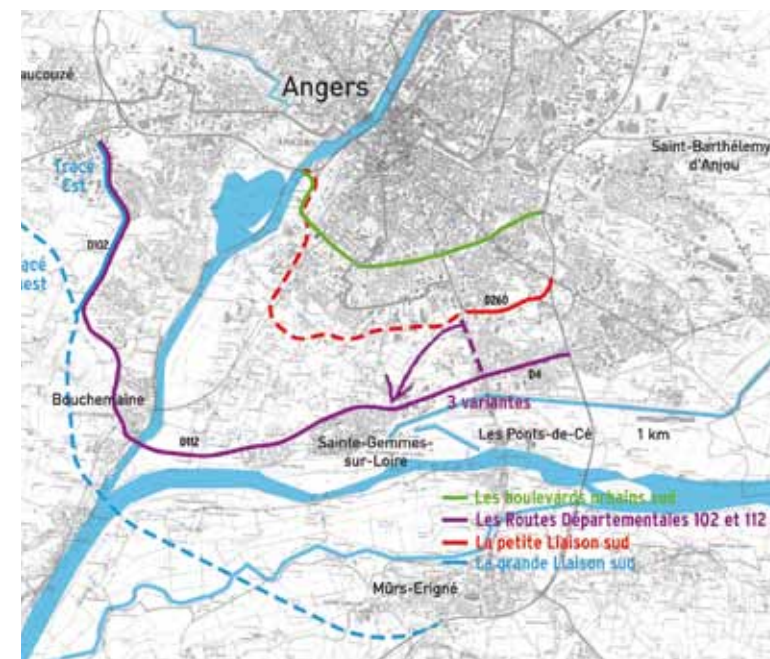
• La petite Liaison sud

La petite Liaison sud, d'une longueur totale de 7,5 km, serait une nouvelle voie entre le pont de l'Atlantique et la route départementale 260. Cette voie se situerait sur les communes d'Angers, Sainte-

Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé. Elle longerait la voie ferrée avant de la traverser puis passerait aux lieux-dits de La Piquellerie et du Camp de César et rejoindrait le chemin des Trois Paroisses.

• La grande Liaison sud

La grande Liaison sud, d'une longueur totale d'environ 13 km serait une nouvelle voie assurant le contournement d'Angers par le sud de la Loire. Deux variantes de tracé (un tracé Est et un tracé Ouest) sont envisagées sur la partie Ouest du projet.



Les quatre familles de solutions

→ Les objectifs de la concertation

Conformément aux délibérations du Conseil communautaire du 8 décembre 2011 et du 9 février 2012, une concertation a été mise en place pour associer, pendant l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées en favorisant le débat, les échanges et la confrontation des points de vue.

Cette concertation s'est déroulée de décembre 2011 à l'été 2012. Elle relève de la concertation préalable conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme et constitue pour Angers Loire Métropole une aide à la décision sur l'opportunité d'une liaison sud en complément de l'extension de l'offre de transport en commun à Haut niveau de service et le choix d'une famille de solution.

Elus locaux, acteurs économiques, associatifs et riverains ont pu, pendant cette période :

- S'exprimer sur le projet
- Faire connaître leurs préoccupations et leurs attentes vis-à-vis des propositions présentées
- Savoir en quoi un tel projet va influencer sur le cadre de vie et les modes de déplacement
- Prendre connaissance des données qui justifient le projet et les avantages et les inconvénients de chaque famille de solutions

Une démarche progressive

Afin de permettre d'engager une réflexion collective et approfondie et aborder de manière progressive l'ensemble des enjeux portés par le projet de liaison

Sud, en ne laissant de côté aucune question les réunions publiques et les ateliers de travail réunissant les acteurs associatifs et socio-économiques qui ont été mis en place ont été organisés par thème :

- Mobilités et activités humaines
- Mobilités et cadre de vie
- Mobilités et cohérence territoriale

Une réunion publique spécifique a été consacrée à la présentation d'études complémentaires qu'Angers Loire Métropole a menées :

- Deux traitaient de points régulièrement abordés depuis le début de la concertation
 - L'opportunité d'une ligne de transports en commun au sud de l'agglomération
 - Une étude sur les déplacements au sud de l'agglomération
- Une troisième restituait les premiers résultats de l'enquête ménages qui venait de se réaliser au 31 mai 2012 et qu'il était important de faire connaître

Les questions n'ayant pu trouver d'explications au moment même des réunions ou des ateliers ont fait l'objet de réponses la fois suivante.

Ce dispositif global a ainsi permis à Angers Loire Métropole de consolider les informations délivrées au cours de la concertation et de favoriser une vision globale du projet.

→ La méthodologie

Le présent document fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet et recense les modalités d'organisation de cette concertation.

Il présente les expressions formulées par les habitants, les associations, les acteurs socio-économiques et les collectivités de la manière la plus exhaustive afin de répondre à trois objectifs :

- En rendre compte de manière fidèle
- En dégager un bilan tant qualitatif que quantitatif
- Pouvoir les communiquer à toute personne intéressée

Pour ce faire, Angers Loire Métropole s'est appuyé sur l'ensemble des expressions du public (site Internet, comptes-rendus des réunions, comptes-rendus des ateliers thématiques, courriers, courriels, questionnaires) et a procédé à un travail d'analyse et de synthèse des avis, des questions, remarques, critiques et propositions.

Le garant de la concertation

Pierre-Gérard Merlette, garant de la concertation

Angers Loire Métropole a sollicité la Commission nationale du débat public qui a désigné un garant de la concertation en la personne de Pierre-Gérard Merlette. Indépendant, son rôle a été de veiller au bon déroulement de celle-ci, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et de favoriser l'expression du public.

Tout au long de la concertation il a reçu 12 courriels, 2 courriers et a eu un rendez-vous.



© Thierry Bonnet - Ville d'Angers

→ ORGANISATION DE LA CONCERTATION

De nombreux moyens d'expression à disposition des habitants

→ Une phase d'écoute préalable des acteurs associés à la concertation

Différents acteurs de l'agglomération angevine choisis en fonction de leur implication dans l'étude du projet ont été rencontrés préalablement à l'ouverture de la concertation publique.

La mission s'est déroulée sous la forme d'entretiens avec les acteurs concernés qui étaient seuls ou accompagnés. Elle a été menée par le cabinet qui a assisté Angers Loire Métropole pour l'organisation et l'animation de la concertation.

Les entretiens individuels d'une durée de 40 minutes en moyenne ont permis de :

- évaluer les positions des acteurs par rapport au projet soumis à la concertation
- identifier leurs préoccupations et leur analyse de la situation actuelle
- connaître leurs positions sur la concertation et leur participation éventuelle à celle-ci

Ont été rencontrés :

- 9 élus : le Président et le Vice-Président du Conseil Général de Maine-et-Loire, l'adjointe au Maire d'Angers en charge du quartier de la Roseraie et conseillère générale, les maires de Mûrs-Erigné, de Bouchemaine, de Beaucouzé, de Saint-Barthélemy-d'Anjou, des Ponts-de-Cé, de Sainte-Gemmes-sur-Loire, de Trélazé
- 3 acteurs socio-économiques : le Président du Conseil de développement de la région

d'Angers accompagné de deux administrateurs, le Vice-Président de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire accompagné de techniciens, le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire accompagné d'un technicien

- 4 représentants d'associations : Stop Rocade, le Camp de César, la Sauvegarde de l'Anjou, les Habitants et Passants des Boulevards Sud
- 1 service déconcentré de l'Etat : Service Urbanisme, Déplacements, Risques-DDTM de Maine-et-Loire

→ Des supports pour permettre aux habitants de s'informer et de s'exprimer

Une plaquette d'information

Ce premier document présentait le projet et les modalités de la concertation en précisant les dates des réunions publiques.

Elle a été diffusée à partir du 12 décembre 2011, date de la réunion publique annonçant le début de la concertation publique.

Nombre d'exemplaires distribués : 2000 sur l'agglomération

Une information régulière dans la presse locale

La presse a pu relayer de manière constante la concertation, grâce aux informations mises à sa disposition.

Nombre d'articles : 59 articles dans la presse quotidienne locale et 10 articles dans la presse web.

Un affichage dans les lieux publics

Un affichage dans les commerces et les lieux publics a été installé annonçant chacune des réunions publiques.



Extraits de la plaquette d'information

Un dossier de concertation

Ce dossier, regroupant les résultats des études menées par les bureaux d'études ARCADIS, Géodice, l'agence Vu d'ici, Egis France et le bureau d'études Agriculture et Environnement, présentait les enjeux et les objectifs du projet de Liaison sud, les caractéristiques des différentes familles de solutions soumises à la concertation et le dispositif de concertation.

Il était disponible à partir du 20 février 2012 et téléchargeable sur le site Internet d'Angers Loire Métropole.

Nombre d'exemplaires distribués : 4200 sur l'agglomération



Extraits du dossier de concertation

Une information sur le site Internet d'Angers Loire Métropole

Une rubrique dédiée au projet figure sur le site Internet d'Angers Loire Métropole (www.angers-loiremetropole.fr). On y trouve une présentation du projet, les études, le dossier de concertation, les diaporamas ainsi que les comptes-rendus des ateliers thématiques et des réunions publiques, un formulaire de contact, des extraits vidéo de toutes les réunions publiques, un espace questions / réponses, les contributions des associations.

Cette rubrique a été ouverte le 12 décembre 2011. 7000 visiteurs et 10 000 pages consultées



Vue de la page Liaison sud du site Internet

Une exposition itinérante

Une exposition itinérante présentant le projet a été mise en place du 22 février au 20 avril 2012. Elle a été annoncée par voie de presse, dans les magazines de communes et par des affiches A3. Proposée aux 33 communes de l'agglomération et aux 3 communes hors agglomération concernées par le projet, elle était couplée à des permanences assurées par un technicien d'Angers Loire Métropole (voir programme page 7).

L'exposition à Angers



© Patrice Campion

Permanence de l'exposition



L'affiche de l'exposition

Programme de l'exposition itinérante

Du 20 février au 25 février 2012

ANGERS - Mairie

Hall de l'hôtel de ville - Du lundi au vendredi
 9h-17h30 - Le samedi 9h-12h

Permanence le vendredi 24 février 9h30-12h30

BOUCHEMAINE - Médiathèque

Mardi : 16h-18h, Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
 Vendredi : 16h-18h, Samedi 10h-12h, 14h-17h

Permanence le Mercredi 22/02 de 15h-18h

SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU - Mairie

Du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30

Permanence le Mardi 21/02 10h-12h

Du 27 février au 3 mars 2012

ANGERS - Mairie

Hall de l'hôtel de ville - Du lundi au vendredi
 de 9h-17h30 - Le samedi 9h-12h

TRELAZE - Mairie

Lundi 13h30-17h. Du mardi au vendredi 8h45-12h15
 et 13h30-17h (jusqu'à 19h le jeudi)

Permanence le vendredi 02/03 de 10h-12h

SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU - Mairie

Lundi 14h-17h, Mardi 8h30-12h et 14h-18h Mercredi/
 Jeudi/Vendredi 9h-12h et 14h-17h, Samedi 9h-12h.

Permanence le jeudi 01/03 de 14h à 16h

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE - Mairie

Du lundi au vendredi 10h-12h15 et 13h45-17h30,
 Samedi 10h-12h

Permanence le mardi 28/02 14h-17h

Du 5 au 10 mars 2012

ANGERS - Mairie

Hall de l'hôtel de ville - Du lundi au vendredi 9h - 17h30

LES PONTS-DE-CE - Mairie

Lundi 10h-12h, 13h30-17h30. Du mardi au vendredi
 8h30-12h et 13h30-17h30 - Samedi 9h-12h

Permanence le mercredi 07/03 13h30-16h30

ECUILLE - Mairie

Lundi 14h-17h. Mardi/Jeudi 8h30-12h30 et 14h-17h
 Vendredi : 8h30-12h30

Permanence le jeudi 08/03 14h-16h

SOULAIRE-ET-BOURG - Mairie

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi, 9h-12h

Permanence le vendredi 09/03 10h-12h

Du 12 au 17 mars 2012

LA MEIGNANNE - Mairie

Lundi 14h30-17h30- Mardi, Vendredi 9h-12h et 14h30-
 17h30 Mercredi 9h-12h Jeudi 14h30-17h30 - Samedi
 9h-11h45

Permanence le mercredi 14/03 10h-12h

SAINT-LEGER-DES-BOIS - Mairie

Mardi au Samedi, 8h45-12h

Permanence le vendredi 16/03 10h-12h

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX - Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi 13h30-18h Mardi, Vendredi 9h-
 12h et 13h30-18h

Permanence le mardi 13/03 10h-12h

Du 19 au 24 mars 2012

ANGERS - Mairie

Hall de l'hôtel de ville - Du lundi au vendredi de 9h à
 17h30 - Le samedi de 9h à 12h

MURS-ERIGNE - Mairie

Mairie- Lundi 14h-17h. Du mardi au vendredi, 9h-12h et
 14h-17h - Samedi de 9h-12h

Permanence le mercredi 21/03 9h-12h

LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE - Mairie

Lundi 15h30-17h30. Du mardi au vendredi, 10h-12h
 et 15h30 -17h30 - Samedi, 9h-12h

Permanence le jeudi 22/03 10h-12h

BEAUCOUZE

Lundi, 14h30-17h30 - Mardi, Jeudi, Vendredi, 8h30-
 12h et 14h30-17h15, Mercredi, 8h30 -12h et 13h30-18h

Samedi, 9h-12h

Permanence le jeudi 22/03 14h30-17h15

Du 26 au 31 mars 2012

ANGERS - Mairie

Hall de l'hôtel de ville - Du lundi au vendredi 9h-17h30

Le samedi 9h-12h

ANGERS ROSERAIE - Bibliothèque

Mardi 13h30 -19h, Mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30
 Vendredi 13h30-18h30, Samedi 9h30-17h30

Permanence le Mercredi 28/03 15h30-18h30

LE PLESSIS-GRAMMOIRE - Mairie

Mardi, Jeudi, vendredi, samedi 9h-12h, Mercredi 9h-12h
 et 13h30-17h

Permanence le vendredi 30/03 10h-12h

Du 2 au 5 avril 2012

MOZE-SUR-LOUET - Mairie

Mardi au vendredi 9h-12h

Permanence le jeudi 5 avril 9h-12h

DENEE - Mairie

Mardi, mercredi 9h-12h

Vendredi 10h-12h et 14h-18h

Permanence le mercredi 4 avril 9h-12h

Du 16 au 20 avril 2012

SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE

Permanences le 18 avril 15h30-17h30

→ Des moyens d'expression accessibles à chacun

Chaque citoyen était libre de s'exprimer (avis et/ou question) sur le projet au moyen des supports suivants :

- Questionnaire
- Prise de parole lors des réunions publiques
- Entretien lors des permanences dans les mairies
- Courrier à Angers Loire Métropole
- Courriel à Angers Loire Métropole
- Courrier au garant de la concertation, Pierre-Gérard Merlette (31 rue de l'Ardèche 27000 Evreux)
- Courriel au garant de la concertation, Pierre-Gérard Merlette (merlette.pg-m@orange.fr)
- Registres d'expression suivant l'exposition itinérante
- Formulaires de contact sur le site d'Angers Loire Métropole et sur la borne interactive

Angers Loire Métropole s'était engagée à répondre sous forme de courrier à toutes les questions posées.

Le questionnaire

Distribué pendant les réunions publiques il permettait aux habitants de s'exprimer par écrit, de poser une question et de demander à être informé sur le projet.

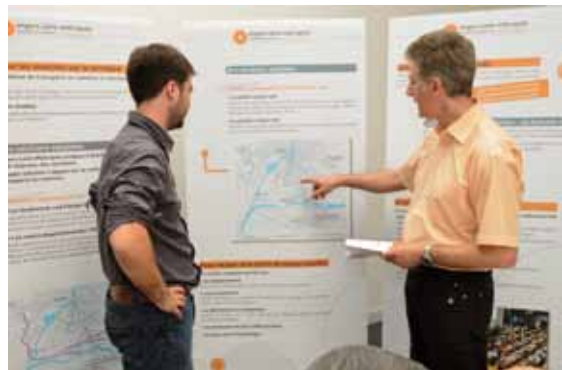
Un formulaire de contact sur le site Internet d'Angers Loire Métropole

Les habitants pouvaient poser des questions, faire des remarques ou tout simplement donner leur avis.

Les permanences, la borne interactive et les registres dans les communes

Lors des expositions, le public pouvait déposer ses remarques et questions grâce à des bornes interactives et des registres d'observations.

Des permanences étaient assurées par un technicien de la Direction des déplacements d'Angers Loire Métropole afin de répondre aux questions des habitants.



© Patrice Campion

→ Des ateliers thématiques pour permettre une réflexion collective

Cinq ateliers thématiques ont réuni, dans les locaux d'Angers Loire Métropole, rue du Mail à Angers, des associations, et des acteurs socio-économiques ainsi que les représentants des bureaux d'études et d'Angers Loire Métropole. Ils avaient pour but d'approfondir les études qui ont été réalisées et de permettre à chacun d'exprimer ses attentes et son point de vue par rapport au projet de Liaison sud. Ils ont été organisés en préalable des réunions publiques sur les mêmes thèmes.

Lors du dernier atelier, les acteurs ont pu exprimer leurs positions grâce à un temps de parole qui leur a été dédié.



Atelier thématique

Les ateliers thématiques :

- Le 31 janvier 2012 : Atelier 1 : Mobilités et cohérence territoriale
- Le 8 février 2012 : Atelier 2 : Mobilités et cadre de vie
- Le 21 février 2012 : Atelier 3 : Mobilités et activités humaines
- Le 5 mars 2012 : Atelier 4 : Synthèse des trois ateliers thématiques
- Le 8 juin 2012 : Atelier 5 : Etudes complémentaires

Les acteurs suivants ont participé d'une manière plus ou moins complète à ces ateliers :

- L'association des Boulevards urbains Sud
- L'Automobile Club de l'Ouest
- L'association Stop Rocade
- L'association du Camp de César
- L'association Sauvegarde de l'Anjou
- L'association Roseraie Environnement
- L'association Cobaty Anjou
- La Fédération Chasse et Pêche EDEN
- Le Conseil de Développement de la Région d'Angers
- La CCI de Maine-et-Loire
- La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
- Sominal

➔ Des réunions publiques pour s'informer et échanger

Ces réunions publiques, ouvertes à tous, avaient pour but de présenter le résultat des études pour

chacune des familles de solutions proposées et de répondre aux questions du public.

De trois heures chacune, elles se déroulaient en trois séquences :

- Réponses approfondies à certaines questions posées lors de la réunion publique précédente
- Présentation par les bureaux d'études des différents thèmes
- Echanges avec la salle



© Patrice Campion

Réunion publique du 12 décembre 2011

Six réunions publiques ont été organisées, sauf exception au Centre de Congrès - Bd Carnot à Angers :

- **Le 12 décembre 2011** : réunion de lancement
 Sous la présidence de Jean-Claude Antonini, Président d'Angers Loire Métropole
 Les intervenants : Christian Gobin, Directeur général adjoint à l'aménagement et aux équipements d'Angers Loire Métropole, Dominique Cotteceau, Directeur régional du bureau d'études ARCADIS

- **Le 29 février 2012** : réunion publique sur le thème « mobilités et cohérence territoriale »
 Sous la présidence de Dominique Servant, Vice-Président chargé de la stratégie et des déplacements urbains.

Les intervenants : Christian Gobin, Directeur général adjoint à l'aménagement et aux équipements d'Angers Loire Métropole, Dominique Cotteceau, Directeur régional du bureau d'études ARCADIS, Pierre-André Surineau, bureau d'études EGIS mobilité

- **Le 19 mars 2012** : réunion publique sur le thème « mobilités et cadre de vie »
 Sous la présidence de Dominique Servant, Vice-Président chargé de la stratégie et des déplacements urbains.

Les intervenants : Dominique Cotteceau, Directeur régional du bureau d'études ARCADIS, Emmanuel Buschi, bureau d'études GEODICE, Michaël Ripoché, bureau d'études Vu d'ici

- **Le 27 mars 2012** : réunion publique sur le thème « mobilités et activités humaines », à la Faculté de droit et d'économie - 13 allée F. Mitterrand à Angers
 Sous la présidence de Dominique Servant, Vice-Président chargé de la stratégie et des déplacements urbains.

Les intervenants : Christian Gobin, Directeur général adjoint à l'aménagement et aux équipements d'Angers Loire Métropole, Dominique Cotteceau, Directeur régional du bureau d'études ARCADIS, Jacques Vertes, bureau d'études Agriculture et Environnement.

- **Le 11 juin 2012** : réunion publique de restitution des études complémentaires
Sous la présidence de Dominique Servant, Vice-Président chargé de la stratégie et des déplacements urbains.

Les intervenants : Christian Gobin, Directeur général adjoint à l'aménagement et aux équipements d'Angers Loire Métropole, Dominique Cottenceau, Directeur régional du bureau d'études ARCADIS, Pierre-André Surineau, bureau d'études EGIS mobilité, Emmanuel Buschi, bureau d'études GEODICE

- **Le 2 juillet 2012** : réunion publique de restitution de la 1ère phase de concertation préalable
Sous la présidence de Jean-Claude Antonini, Président d'Angers Loire Métropole

Les intervenants : Dominique Servant, Vice-Président chargé de la stratégie et des déplacements urbains, Christian Gobin, Directeur général adjoint à l'aménagement et aux équipements d'Angers Loire Métropole, Michaël Dereux, directeur de MD Conseil

Pierre-Gérard Merlette, garant de la concertation était présent à toutes les réunions publiques.

De nombreuses questions ont été posées :

- Le 12 décembre 2011 : réunion publique « lancement de concertation » : 12 questions
- Le 29 février 2012 : réunion publique « mobilités et cohérence territoriale » : 14 questions
- Le 19 mars 2012 : réunion publique « mobilités et cadre de vie » : 15 questions
- Le 27 mars 2012 : réunion publique « mobilités et activités humaines » : 14 questions
- Le 11 juin 2012 : réunion publique de présentation

des études complémentaires : 12 questions

- Le 2 juillet 2012 : réunion publique « restitution de la première phase de concertation préalable » (sans échanges)

D'une manière générale, le déroulement des réunions, piloté par un animateur, a permis des échanges fournis où chacun a pu argumenter sur ses positions et Angers Loire Métropole répondre aux interrogations exprimées.

Ces réunions ont toutes fait l'objet d'un compte-rendu (disponible sur le site Internet d'Angers Loire Métropole).



© Patrice Campion

Réunion publique du 29 février 2012



© Patrice Campion



© Patrice Campion



© Patrice Campion

➔ BILAN DE LA CONCERTATION

➔ Le bilan quantitatif

La concertation a donné lieu à une participation significative du public. Les habitants ont par ailleurs très largement utilisé les différents moyens d'expression mis à leur disposition. Au total 454 expressions diverses ont pu être recueillies.

Fréquentation des réunions publiques

- Entre 200 et 300 personnes ont participé à chacune des réunions publiques thématiques. La présentation de la restitution du bilan a réuni 120 personnes.
- Au total, plus de 1000 personnes ont participé aux 6 réunions organisées. A noter que de nombreuses personnes, essentiellement représentant les associations, ont participé à plusieurs réunions, voire à toutes.

Fréquentation des ateliers thématiques

- Entre 10 et 15 personnes* ont participé à chacun des ateliers thématiques.

* en dehors des techniciens d'Angers Loire Métropole et des bureaux d'études.

Fréquentation du site Internet

La page dédiée au projet a totalisé 7000 visiteurs et plus de 10 000 pages consultées.



Une page de la rubrique Liaison sud du Site Internet

Fréquentation des permanences lors de l'exposition

74 personnes environ, dénombrées sur le temps de permanences des 19 communes ont souhaité un entretien ou consulter des documents d'information.

Répartition des expressions selon les moyens d'expression

- Questions dans les réunions publiques : 68
- Questions dans les ateliers thématiques : 131
- Questionnaires : 126
- Courriels / Courriers : 22
- Entretiens lors de l'exposition : 74 environ
- Les registres d'observation : 31
- Les bornes interactives : 2

Répartition des questions (questionnaires, courriers et courriels) par thème

- Le projet et ses caractéristiques : 37 questions
- L'environnement et le cadre de vie : 26 questions
- Les mobilités : 59 questions
- L'urbanisation : 10 questions
- L'économie : 8 questions
- Le coût : 8 questions
- La concertation, la communication : 24 questions

A noter qu'un questionnaire, un courrier ou un courriel pouvait rassembler plusieurs questions sur plusieurs thématiques.

La couverture médiatique

21 articles de presse sont parus dans Ouest France et 38 dans le Courrier de l'Ouest du 14 septembre 2011 au 30 mars 2012.

- 18 articles relatant les réunions publiques et le déroulement de la concertation
- 17 articles donnant la parole aux élus et aux communes
- 10 articles donnant la parole aux associations
- 8 articles donnant la parole à Angers Loire Métropole
- 1 article donnant la parole au monde agricole
- 1 article donnant la parole aux habitants

A noter que la parole a pu être donnée à plusieurs types d'acteurs dans un même article de presse

10 articles sont parus dans la presse web

1 reportage sur France 3

→ La synthèse des expressions

Le bilan des ateliers thématiques

Les associations et les acteurs socio-économiques ont participé avec intérêt à ces 4 ateliers thématiques. Les échanges ont été l'occasion d'apporter les précisions souhaitées concernant les résultats des études.

> L'atelier 1 « Mobilités et cohérence territoriale »

Différents thèmes ont été traités dans cet atelier :

- Les familles de solutions
- Le contexte des déplacements
- Le développement des transports en commun
- Le bilan carbone
- La faune, la flore et le milieu naturel
- L'hydraulique
- Le relief, la géologie

> L'atelier 2 « Mobilités et cadre de vie »

Les thèmes traités dans cet atelier :

- Les études acoustiques
- L'air et la santé
- Le patrimoine bâti et l'archéologie
- Les modes doux
- Le paysage
- Le foncier, l'impact sur le bâti
- Les déplacements (aspects quantitatifs)

> L'atelier 3 « Mobilités et activités humaines »

Les différents thèmes traités dans l'atelier :

- Le bilan socio-économique
- L'agriculture
- Les risques (naturels, industriels, transport de matières dangereuses)

- Les déplacements : desserte et transport de marchandises
- La démarche de concertation

> L'atelier 4 « Bilan des ateliers »

Une large place a été donnée à l'expression des participants pour qu'ils puissent exposer leurs différents points de vue.

> L'atelier 5 « Etudes complémentaires »

Les trois études complémentaires ont été présentées. La première était consacrée à l'opportunité d'une ligne de transport en commun dans le secteur sud. La deuxième faisait une analyse fine des déplacements dans le secteur sud. La troisième présentait les premiers résultats de l'enquête ménages.

Les comptes-rendus des ateliers sont disponibles sur le site Internet d'Angers Loire Métropole.



© Patrice Campion

Réunion publique du 29 février 2012

Le bilan des réunions publiques

Lors de ces réunions, les habitants et les associations ont pu exprimer leurs préoccupations et poser leurs questions.

> Réunion publique 1

« Lancement de la concertation »

Cette première réunion a permis d'exposer la situation actuelle, le projet, ses objectifs et ses enjeux ainsi que les études engagées.

A la suite de cette présentation, un temps d'échanges a eu lieu. Les habitants ont pu exprimer leurs préoccupations et leurs questions sur :

- La fiabilité des études
- La justification du projet
- Le déroulement de la concertation
- Le rôle des transports en commun

> Réunion publique 2 « Mobilités et cohérence territoriale »

Cette réunion s'est déroulée en trois parties :

Partie 1

- Enjeux et objectifs du projet de Liaison sud
- Orientations du Schéma de Cohérence Territoriale
- Processus de concertation et avancement
- Présentation de la démarche Grenelle

Partie 2

- Contexte général des déplacements sur l'agglomération
- Situation actuelle
- Présentation des familles de solutions
- Analyse comparative
- Déplacements
- Bilan carbone
- Faune, flore et milieu naturel
- Hydraulique
- Relief et géologie

Partie 3

Echanges

Les habitants se sont intéressés à la place des transports en commun, la maîtrise de l'étalement urbain et la compatibilité du projet avec le Schéma de Cohérence Territoriale, la situation particulière des Ponts-de-Cé.

Les associations ont exprimé leurs préoccupations et posé des questions concernant la fiabilité des études engagées et la justification du projet.

Des élus se sont exprimés sur l'étalement urbain, l'impact du projet, les transports en commun et les flux de circulation.

› Réunion publique 3 « Mobilités et cadre de vie »

Cette réunion s'est déroulée en trois parties :

Partie 1

Réponses aux questions de la précédente réunion

Partie 2

Présentation de l'analyse comparative sur :

- Le paysage
- Le patrimoine historique et archéologique
- Le foncier et l'impact sur le bâti
- Les études acoustiques
- L'air et la santé
- Les modes de déplacements doux

Partie 3

Echanges avec la salle

Les habitants se sont interrogés sur :

- Le cadre de vie et le développement durable
- Ils ont voulu savoir quel était l'impact sonore du projet la nuit, l'impact sur le quartier de la Roseraie, sur le paysage dans l'hypothèse d'un doublement du pont de Bouchemaine
- L'intérêt du projet pour répondre à la situation actuelle et future de la circulation automobile

- Les nuisances apportées par la circulation sur la rue David d'Angers ou la rue Gallieni

Les associations ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la sauvegarde du patrimoine naturel et archéologique.

Elles ont estimé qu'une amélioration de l'offre de transports en commun était suffisante pour pallier aux problèmes des déplacements.

Certains ont considéré que les études étaient orientées en faveur de la famille de solutions petite Liaison sud. L'incidence sur les modes doux a également été citée par les associations.

La concertation se fait en avançant. Au vu de la concertation, les élus ont acté le principe d'études supplémentaires avec de nouvelles lignes de bus.



© Patrice Campion

› Réunion publique 4 « Mobilités et activités humaines »

Cette réunion s'est déroulée en trois parties :

Partie 1

Les réponses aux questions de la précédente réunion

Partie 2

Présentation de l'analyse comparative sur :

- L'agriculture
- Les risques naturels
- Les risques technologiques
- Le bilan socio-économique

Partie 3

Echanges avec la salle

Les habitants ont réagi sur :

- L'impact plus important sur l'environnement et le patrimoine de la petite Liaison sud par rapport à la grande Liaison sud
- Les conséquences sur le cadre de vie de la petite Liaison sud
- La nécessité de traiter les problèmes de circulation aux Ponts-de-Cé en même temps que le projet
- L'amélioration de l'offre de transports en commun avec le prolongement du tramway et la création de lignes de bus et de parkings-relais
- L'impact du projet sur la circulation à venir sur le Pont de l'Atlantique

Les professionnels du milieu horticole se sont exprimés au cours de cette réunion. Ils ont demandé à ce que le pôle végétal de Sainte-Gemmes-sur-Loire/ Les Ponts-de-Cé soit préservé compte-tenu de ses atouts et de l'image qu'il représente pour l'économie de l'agglomération.

Selon un horticulteur présent à la réunion, des solutions doivent être trouvées pour relocaliser les entreprises touchées par le projet.

Les associations ont contesté les chiffres concernant la circulation, estimant que les conditions de déplacement étaient correctes. L'accent doit être mis sur les transports en commun, ont-elles répété.

Les élus ont demandé une étude sur l'accessibilité dans le secteur Sud.

> Réunion publique 5 « Présentation des études complémentaires »

Cette rencontre s'est déroulée en 3 parties :

Partie 1

- Etude de lignes de transport en commun sur le sud
- Etude prospective des déplacements sur le secteur sud
- Premiers résultats de l'enquête déplacements Grand Territoire 2012

Partie 2

Echanges avec la salle

Partie 3

Prises de positions d'associations sur le projet
Trois associations sont intervenues après invitation préalable faite par Angers Loire Métropole à l'ensemble des associations :

- Sauvegarde de l'Anjou
- Stop Rocade
- Camp de César

Les habitants ont réagi principalement sur les points suivants :

- Le coût de la Liaison Sud par rapport à celui d'un transport en commun
- L'intérêt de faire circuler une ligne de transport en commun dans des zones à faible densité de population
- L'efficacité des parkings-relais

- Le calendrier des grands aménagements à venir
- L'impact des voies sur berges
- La possibilité d'aménagements localisés pour répondre à l'engorgement de certaines voiries
- L'intérêt de plans de déplacements entreprises
- Le prolongement de la ligne A

> Réunion publique 6 « Restitution de la première phase de concertation préalable »

Cette réunion consacrée exclusivement à la restitution du bilan ne comportait pas d'échanges avec la salle.

Elle s'est déroulée en 2 parties :

Partie 1

Présentation du bilan quantitatif et qualitatif de la concertation

Partie 2

Proposition d'orientations et conclusion par le président d'Angers Loire Métropole

Les comptes-rendus des réunions publiques sont disponibles sur le site Internet d'Angers Loire Métropole.

> Les questions n'ayant pu trouver de réponse au moment des réunions ou des ateliers ont fait l'objet de réponse la fois suivante :

- Quelle est l'évolution du trafic entre 2002 et 2010 sur l'agglomération ?
- Le programme d'extension de transports en commun au-delà de 2020 est-il suffisant ?
- L'entrée Ouest avec les familles Boulevards Sud et Petite Liaison Sud reste saturée. Quelle solution est envisageable ?
- Pourquoi une diminution de la part modale en transport en commun avec la Petite Liaison Sud ?

- Pourquoi ne pas utiliser le boulevard d'Arbrissel ?
- Quel est le coût des différentes familles de solutions ?
- Quel est le fonctionnement des parkings-relais ?
- Quelle est la prise en compte de la proposition alternative émise par le Conseil de Développement ?

Le bilan des registres d'observations
Ces registres, laissés à dispositions du public lors de l'exposition itinérante, ont permis de regrouper différents avis, questions et propositions.



© Patrice Campion

L'exposition à Saint-Martin-du-Fouilloux

> Les avis positifs sur le projet de Liaison sud

Les expressions ont porté sur les points suivants :

- Le projet
« Il faut réaliser ce projet rapidement pour régler les nombreuses nuisances existantes. De plus, il est dommageable de le reporter en tenant compte d'associations qui ne pensent qu'à leur intérêt personnel. »
- La petite Liaison sud

« Elle est plus adaptée, plus économique et réalisable rapidement. Il faut la réaliser avec un renforcement des transports en commun périphériques et des trains. »

• La grande Liaison sud

« Elle permettra de désengorger le trafic en créant le moins de nuisances possible pour les riverains et en tenant compte de l'expansion de la ville. C'est la solution qui est la plus raisonnable pour le futur. »

• Les RD 102-112

« Cette solution est envisageable, il faudrait pouvoir la réaliser avec des aménagements pour le dépassement mais sans qu'elle soit une rocade. »

> Les avis négatifs sur le projet de Liaison sud

• Le projet

« Les différentes solutions présentées ne sauraient être opérationnels d'ici 20 ans, or les problèmes d'engorgement des Ponts-de-Cé sont très actuels et ne peuvent pas être résolus par ce projet. De plus, les solutions étudiées ne font que renvoyer la circulation sur la commune des Ponts-de-Cé et donc aggraver la situation actuelle. Le projet a un impact lourd sur les activités horticoles et maraîchères ainsi que sur le cadre de vie des habitants. »

• La petite Liaison sud

« Refaire une troisième voie sera la répétition des Boulevards Bédier et d'Arbrissel. Dans quelques années, elle sera probablement trop près des zones habitées, donc une source de conflits et d'insatisfaction. »

« La petite Liaison sud a un impact fort sur la zone du Hutreau et sur sa fréquentation par les habitants. Elle ne réglera pas les problèmes de circulation et n'est pas une solution pérenne. »

• La grande Liaison sud

« Elle ne présente pas un grand intérêt au niveau du captage des trafics de véhicules, a un coût trop élevé et détruit des sites naturels (site de la Confluence). »

• L'aménagement des Boulevards urbains Sud

« Cette solution est inacceptable compte-tenu du besoin et de l'intérêt des riverains. »

• Les RD 102-112

« Cette famille de solution a un impact fort sur la commune de Bouchemaine, la coupant en deux et lui ôtant une de ses caractéristiques essentielles : son intérêt touristique et environnemental. »

• La circulation

« Les flux routiers concernent surtout sur le trajet Brissac via Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé vers Angers (les matins et soirs aux heures de pointe) par contre sur la voie Beaucouzé, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire il n'y a pas de bouchons. Plus généralement, il n'y a pas d'embouteillages à Angers. »

• La concertation, les études

« La concertation est orientée en faveur de la petite Liaison sud. Plus largement, les études sont remises en cause. »

> Autres expressions

• « L'exposition a le grand intérêt de présenter un ensemble d'études complètes et objectives sur les familles de solutions. Les habitants saluent le fait d'avoir pu échanger avec le chargé de mission déplacements d'Angers Loire Métropole. »

• Les transports en commun

« Il faut densifier le réseau de transports en commun. »

> Les propositions des habitants

Plusieurs habitants ont profité des registres mis à leur disposition pour faire des propositions :

• « Il faut utiliser des voiries existantes et les aménager selon le type de circulation (camions et voitures) pour diviser par deux la circulation. »

• « Le secteur du lac de Maine gagnerait à avoir un réseau en site propre, de même que le futur Belvédère de Pruniers. Etape importante de « La Loire à vélo », un réseau de transports en commun plus dense permettrait aussi aux visiteurs à vélo de se rendre à Angers pour une visite sans prendre le vélo. »

• « Faire en sorte que la petite Liaison sud puisse être accessible aux nombreux véhicules venant des Ponts-de-Cé. »

• « Faire un projet futuriste : la grande Liaison au-delà des communes environnantes d'Angers et surtout en évitant quel que soit le lieu, de couper un village en deux. »

• « Prendre exemple sur la rocade de Bourges, qui, elle, est très loin de l'agglomération. »

• « aménager le tracé existant : autoroute Nord/Beaucouzé/Bouchemaine/Port Thibault. Construire un tracé Port Thibault/Mûrs-Erigné

• « Aménager le tracé existant : autoroute Nord / Beaucouzé / Bouchemaine / Port Thibault. Construire un tracé Port Thibault / Mûrs-Erigné

• avec un pont sur la Loire au travers d'une zone peu habitée. »

• « Réaliser la Liaison sud en même temps que le réaménagement des voies sur berges. »

• « Elargir la RD 112 suffirait à régler le problème de trafic actuel. »

→ Les expressions des différents acteurs associatifs et socio-économiques

L'association des boulevards Sud

Cette association est favorable à la famille de solutions petite Liaison sud.

Elle met en cause la situation actuelle des boulevards Sud qui sont selon eux saturés. Les habitants y subissent le bruit, les bouchons et les pollutions de l'air, sonores et visuelles. De plus, pour eux, le projet de suppression ou de réduction des voies sur berges viendra aggraver la situation dans le secteur Sud. Ils précisent toutefois, qu'ils ne prônent pas le gaspillage des terres agricoles ou la suppression du paysage, de la faune et de la flore.

L'association Stop Rocade

L'association se positionne contre le projet de Liaison sud.

Elle conteste la concertation car elle souhaitait une comparaison de solutions sans aménagement routier, avec aménagement routier, sans aménagement routier avec des transports en commun ambitieux. De plus, ses membres pensent que les familles de solutions 1,2 et 4 ne sont pas des scénarios plausibles.

Aussi ils remettent en cause la famille de solutions petite Liaison sud car selon eux :

- Les prévisions de croissance des trafics automobiles sont fausses car la crise énergétique va faire baisser le nombre des déplacements
- La fluidité du trafic est bonne à Angers et même avec les hypothèses hautes de trafic de l'étude ARCADIS l'utilité de la petite Liaison sud n'est pas démontrée



© Patrice Campion

Réunion publique du 29 février 2012

- Les effets de la petite Liaison sud sur le trafic sur les voies sur berges, sur le délestage de la rocade
- Est, sur le rapprochement de l'Est et de l'Ouest de l'agglomération, sur la réduction du trafic de l'avenue Gallieni n'est pas prouvé
- La famille petite Liaison sud entraînerait principalement un délestage du contournement Nord d'Angers
- La création de la petite Liaison sud ajouterait du trafic là où il y a déjà un surplus : pour la traversée de la Maine et pour l'arrivée dans Angers par la rocade Est
- La famille petite Liaison sud compromet la survie de la zone horticole entre Angers et Sainte-Gemmes-sur-Loire par le nombre d'hectares touchés et par le nombre d'exploitations déstructurées
- L'acoustique est un point faible du projet
- La ville d'Angers ayant voté contre le projet, l'agglomération devrait confirmer ce vote

Pour l'association, la famille petite Liaison sud est un projet surdimensionné, proche de la ville, donc très dispendieux et qui ne résoudra aucun problème de déplacement. Elle entrerait en concurrence directe avec les transports en commun et encouragerait les habitants à prendre la voiture pour se rendre dans le centre d'Angers.

Elle demande aux élus de réorienter les dépenses publiques en faveur des transports publics et d'abandonner le projet de Liaison sud.

L'association du Camp de César

L'association s'oppose à la famille de solutions petite Liaison sud mais est favorable à la famille grande Liaison sud.

Elle remet en cause le déroulement de la concertation qui selon elle, sert à valoriser la famille de solutions petite Liaison sud. Elle dénonce le projet de transports en commun, socle de chacune des familles de solutions.

Elle demande qu'aucune décision d'infrastructure routière ne soit engagée avant la réalisation d'une enquête cordon (origine-destination) aux Ponts-de-Cé. Elle souhaite aussi la libération totale des emplacements pour la petite liaison sud dans le PLU. De plus, elle s'oppose à toute inscription d'emprises foncières destinées à la liaison sud dans tous les documents d'urbanisme qui relèvent du SCOT en cours.

Pour elle, il serait judicieux de renoncer à la création d'une Liaison sud au plus proche de l'agglomération afin de promouvoir des modes de transports alternatifs à l'automobile. Il faut investir dans des lignes de transports en commun avec une bonne efficacité de dessertes des communes les plus éloignées d'Angers et des nouvelles polarités prévues au Schéma de cohérence territoriale. Pour elle, la

performance de ces liaisons de transports en commun fera baisser la fréquentation automobile dans l'agglomération angevine.

De plus, l'association pense que trois thèmes d'importance sont en contradiction avec la famille petite Liaison sud : la préservation des terres agricoles, la protection d'un site de production agricole et la préservation d'un site archéologique.

Avec sa lettre « L'échangeur » de février 2012, l'association du Camp de César reprend le calendrier de la concertation et met en avant son questionnaire sur la mise en avant de la famille de solutions petite Liaison sud. De plus, elle remet en cause la concertation dans son organisation et ses buts.

L'association Sauvegarde de l'Anjou

L'association s'oppose au projet de Liaison sud. Elle remet en cause la justification de la Liaison sud car pour elle son utilité n'est pas démontrée et affirme que d'autres solutions sont à rechercher pour répondre aux besoins de déplacement sur l'agglomération d'Angers.

Ainsi pour elle :

- Dans les études : les trafics actuels sont surestimés, les prévisions de trafics sont irréalistes, le dimensionnement du projet est basé sur la seule heure de pointe de trafic du soir
- La Liaison sud est en contradiction avec les orientations des politiques publiques
- La Liaison sud met en danger l'activité horticole à vocation européenne de 600 emplois permanents et de 1000 emplois saisonniers
- L'investissement est non rentable
- Le projet n'a pas d'effet démontré sur les problèmes soulevés par les riverains des voies actuelles

La liaison sud aurait des effets pervers :

- Diminution du trafic sur le contournement nord d'Angers construit pour décharger le trafic d'agglomération
- Embouteillages sur le pont de l'Atlantique à cause des voitures qui voudront emprunter la liaison sud

Pour l'association, l'analyse du dossier technique montre que le choix de la famille petite Liaison sud est une erreur car la démonstration de son utilité à l'échéance de 2020 ou de 2040 n'est pas prouvée. Pour elle des solutions simples et moins coûteuses doivent être recherchées :

- Le co-voiturage
- Le transport à la demande
- L'aménagement de liaisons douces
- Les transports en commun à haut niveau de service reliant efficacement le centre d'Angers aux Ponts-de-Cé

L'association Pour la Protection de la Vallée de la Maine

Cette association rejette les scénarios : grande Liaison sud à 2x2 voies à 110 km/h et la famille RD 102-112 passant par Beaucouzé, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé. Pour elle, ces deux scénarios porteraient gravement atteinte au site de la vallée de la Maine et la confluence et auraient un fort impact sur les populations et leur habitat.

L'Automobile Club de l'Ouest

L'automobile club de l'Ouest pense que les trafics entre la Maine et la Loire n'ont pas suffisamment été étudiés dans le document ARCADIS. Concernant la concertation, cette association estime que d'avoir divisé les ateliers par thématique a donné moins d'importance aux différentes réflexions.

L'association Roseraie Environnement

Pour cette association, l'urbanisation doit pouvoir s'étendre harmonieusement et progressivement. Or avec la famille de solutions petite Liaison sud ce n'est pas possible, il existe donc une incompatibilité entre ce projet et le Plan Local d'Urbanisme. Elle demande de ne pas enserrer au plus près l'urbanisation existante ou à venir avec ce projet.

L'association déplore le choix de l'agglomération, dans le Schéma de Cohérence Territoriale, de faire table rase des espaces boisés classés et des zones naturelles afin de ne pas faire obstacle au projet de petite Liaison sud. Elle estime que tout est fait dans ce document pour que la Liaison sud emprunte le tracé de la famille petite Liaison sud.

De plus, ses membres souhaitent une protection des modes doux de déplacement qui existent actuellement à la Roseraie.

L'association demande également le classement du Château d'Orgemont, la protection du Camp de César et l'éloignement du tracé du site de la Baumette ainsi que la reconsidération générale du tracé de la petite Liaison sud.

La Fédération Chasse et Pêche EDEN

Son représentant note qu'il est nécessaire de préserver autant les espèces dites « communes » que les espèces « remarquables ou rares ». Il pense qu'il ne faut pas négliger non plus la grande faune présente sur le territoire, notamment pour des problèmes de collisions avec les automobilistes.

Le Conseil de Développement de la Région d'Angers

Le Conseil de Développement se tient à la position exprimée lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale à savoir le caractère «indispensable d'un contournement sud de l'agglomération».

Il relativise l'argument du «tout transport en commun» irréalisable selon lui, car la faiblesse de la part modale actuelle, au de-delà du centre de l'agglomération, ne peut être augmentée de manière démesurée.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

La CCI partage les objectifs portés par le projet et souhaite que soit retenu le projet le plus positif pour le développement économique et territorial.

La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire

La Chambre d'Agriculture insiste particulièrement sur les interactions entre les entreprises et sur la pression foncière existante. Selon elle, un point est à prendre en compte dans l'analyse des familles de solutions, à savoir : étudier l'impact sur l'économie agricole en prenant en compte la fragmentation de l'espace par chacun des projets. Pour elle, il est impératif que tout aménagement s'accompagne d'une protection adaptée des espaces de production pour contenir l'urbanisation. Elle demande une restitution de l'étude auprès du monde agricole.

Les expressions des communes

Grégory Blanc, Conseiller général

M. Grégory BLANC, Conseiller général, 1er adjoint au Maire de Trélazé se dit favorable au tracé de la petite Liaison sud.

Il s'oppose au Grand contournement sud car trop coûteux, consommateur de terres agricoles et dénaturant le site classé UNESCO.

Il est également contre une couverture d'une partie des boulevards Sud et Sud-Est car cette solution défigurerait la ville et accroîtrait la pollution au niveau des boulevards allant du centre de tri jusqu'à St Léonard.

Il précise qu'il faut rendre les transports en bus plus attractifs pour développer l'activité et donc l'attractivité économique au Sud-Est de l'agglomération. Il faut redonner de la vitalité au quartier Saint-Léonard en désengorgeant le trafic aux heures de pointe et en favorisant les liaisons douces vers le centre ville. Il est impératif, selon lui, de finaliser rapidement l'anneau routier de contournement d'Angers. Angers est la seule grande ville de France à ne pas en disposer.

Il pose deux questions :

- Avec la reconquête des voies sur berges et parce que les trafics de transports dangereux ne peuvent traverser le tunnel de l'A11, quels seront les couloirs de circulation pour ces transports routiers spécifiques ?
- Quel serait le coût cumulé d'une Liaison sud à 90km/h, puis passage ensuite à 2x2 voies (avec ou sans voie en site propre) ?

La mairie de Denée

La collectivité émet le vœu, en date du 1er juin, que « le tracé de liaison Sud d'Angers ne s'inscrive pas sur son territoire.

En effet, son secteur de la Vallée est à la fois inscrit dans le site de protection de la Confluence de la Maine et de la Loire, et dans un territoire soumis au règlement d'une zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Les contraintes ci-dessus ne lui apparaissent pas compatibles avec une telle implantation. »

La mairie du Plessis-Macé

En réponse à la correspondance d'Angers Loire Métropole du 14 mai relative à la concertation préalable dans le cadre de l'étude sur la liaison Sud d'Angers, la collectivité informe par courrier le 24 mai « qu'elle n'exprime aucun vœu sur le projet ».

La mairie de Bouchemaine

La collectivité adopte le 29 mai la délibération suivante.

« La délibération est fondée à contribuer à la concertation et à faire valoir sa position afin que celle-ci puisse être intégrée au bilan qui en sera tiré conformément à la réglementation.

Vu, l'avis des conseils de village en dates des 30 mars, 26 avril et 8 mai 2012,

Vu, l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement et patrimoine communal en date du 7 mai 2012,

Dans le souci partagé de la pérennité de l'identité communale de :

- Elle réaffirme sa volonté à développer, en son cœur, un centre-bourg conforté, dynamique et

attractif, objectif totalement incompatible - au regard notamment de la situation géographique de ce dernier - avec la nouvelle coupure urbaine que créerait, de fait, le passage d'une infrastructure routière par ailleurs source de nuisances et de pollutions,

- Dans cette logique, elle marque sa ferme opposition à la famille de solution (et ses variantes) impactant directement le cœur de bourg de Bouchemaine et les milieux particulièrement sensibles qui en constituent l'écrin paysager et la richesse écologique, à savoir la 2ème famille qui concerne l'adaptation des routes départementales n°112 et 102,
- Elle marque également sa ferme opposition à la 4ème famille de solution (grande liaison sud) qui porte atteinte au site d'exception de la confluence ainsi qu'au plateau bacager à vocation agricole à l'ouest du territoire,
- Elle émet un avis défavorable à tout aménagement préfigurant un report de trafic vers les routes départementales 102 et 112 qui entraînerait, à plus ou moins long terme, la nécessité d'une adaptation de la voirie existante pour permettre son absorption ou pour juguler ses effets,
- Elle affirme à nouveau la primauté à donner à la structuration et au développement de l'offre de transports en commun, notamment dans son articulation avec les points d'entrée routiers dans l'agglomération (parking-relais, pôles d'échanges, liaison en site propre, etc. ...),
- Dans cette logique, elle réinterroge la pertinence de la création d'une nouvelle infrastructure - ou de la lourde adaptation d'infrastructures existantes - à la lumière des études et enquêtes complémentaires en cours de finalisation. »

La mairie de Montreuil-Juigné

La collectivité informe le 31 mai qu'elle ne formule pas de vœu sur le dossier de liaison sud.

La mairie des Ponts-de-Cé

La collectivité adopte le 26 mars 2012 la délibération suivante :

« Quatre scénarii sont proposés dans le cadre de la concertation conduite par Angers Loire Métropole pour fluidifier les déplacements automobiles. Il y a urgence à décider pour trouver une issue rapide et efficace à ce dossier. Si la situation actuelle perdure, les transports en commun auxquels nous attachons une grande importance pour améliorer la circulation, en subiront aussi les conséquences. Nos axes structurants étant bloqués à certaines heures c'est donc un frein à l'utilisation des transports en commun et à leur développement.

Mais au-delà de ce problème de transport, c'est tout le développement du secteur sud de l'agglomération dont il s'agit. Car, si rien n'est fait, c'est au niveau économique que l'agglomération subira l'impact. Il faut veiller à un développement équilibré de notre territoire et ne pas privilégier un secteur par rapport à un autre. Or des zones d'activités sont prévues sur ce secteur sans leur donner les moyens d'y accéder. L'agglomération a aussi besoin d'un secteur sud dynamique pour un développement équilibré du territoire et par conséquent des aménagements nécessaires.

Aujourd'hui, toutes les grandes agglomérations ont une voie circulaire extérieure qui permet de désengorger la circulation de la ville centre et de la première couronne.

Ce contournement n'est pas qu'un problème Ponts-de-Céais. Il concerne l'ensemble de l'agglomération. Le conseil municipal des Ponts-de-Cé

souhaite que soit inscrit dans les documents d'urbanisme un tracé de réalisation de la liaison Sud et que dès maintenant des initiatives soient prises pour fluidifier la circulation de notre secteur. »

La mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire

La collectivité adopte le 4 juin 2012 la délibération suivante :

« Au vu des raisons d'intérêt général que sont :

- La nécessité de préserver une zone horticole et maraîchère créatrice de richesse économique et d'emplois, permettant une alimentation de proximité, jouant le rôle de poumon vert par rapport à l'agglomération dans le cadre d'une future ZAP (Zone Agricole Protégée) à définir
- La nécessité de conforter l'unicité du bassin de vie de la commune
- Les coûts importants à supporter collectivement
- La préservation d'un paysage inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO
- Elle émet le souhait que le réseau des transports en commun soit développé et privilégié au-delà de ce qui à ce jour est prévu au vu de l'ambition de la Communauté d'Agglomération quant à son développement à moyen et long terme
- Elle demande qu'une solution visant à développer les transports en commun soit spécifiquement étudiée pour les Ponts-de-Cé (prolongement de la 1ère ligne de tramway ...)
- Elle refuse catégoriquement tous nouveaux tracés qui auraient pour objet de reporter les flux de circulation de la commune des Ponts-de-Cé sur les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et de Bouchemaine, et notamment en renvoyant le trafic sur la RD112 et RD312

- Elle rejette les deux scénarii que sont l'aménagement des RD 102/112 et la petite liaison sud, et en conséquence d'annuler le tracé inscrit au PLU »

La mairie d'Angers

La collectivité adopte le 30 mai 2012 une délibération avec les recommandations suivantes :

- «Créer un échangeur complet Saint-Serge permettant tous les mouvements pour une porte d'entrée de la Ville au Nord, redonnant de l'attractivité au contournement Nord
- Rendre moins attractive la voie sur berges immédiatement par rapport au contournement Nord en abaissant la limitation de vitesse à 50km/h dans l'hyper centre et à 70km/h sur le reste de la RN23 dans la traversée d'Angers, en rétrécissant le gabarit des voies, en limitant le nombre de bretelles d'accès et de sortie entre Haute et Basse-Chaine
- Lancer immédiatement les études pour la ligne B de tramway incluant des parkings de dissuasion attractifs et favoriser l'accès aux gares dans le Pays Loire Angers et mener l'étude pour la ligne A vers le sud. Une meilleure articulation des politiques de stationnement et de transports en commun, notamment en matière de tarification
- L'utilisation des infrastructures existantes : création d'un parkway* sur les actuels RD112 et 102 (Beaucouzé vers Sainte-Gemmes-sur-Loire) venant irriguer les parkings relais au Sud d'Angers
- Une nouvelle infrastructure permettant le contournement de l'axe urbain Gallieni des Ponts-de-Cé se doit absolument d'être envisagée du fait de son impact positif sur la qualité de vie des habitants de ce secteur. Elle devra amener la réalisation d'un échangeur complet à la Monnaie et le retraitement du carrefour Mignon (1/2 échangeur au sud actuellement)

* Route paysagère pouvant supporter plusieurs voies mais reprenant la forme d'une voirie urbaine, apaisée, à la vitesse limitée à 70 à 90km/h, à niveau et sans échangeur en ouvrage

- Mener une étude d'accessibilité depuis le sud au pôle Gare+
- Le maintien des emprises foncières de la « petite liaison sud » au PLU afin de préserver l'avenir, de maîtriser l'étalement urbain et de se donner le temps, après les réalisations citées plus haut, d'en réévaluer la pertinence à terme en fonction de leur impact réel mais aussi des projets de développement du Sud d'Angers à l'échelle de 20 à 25 ans »



Les thèmes régulièrement abordés

> Le rôle de la concertation vis-à-vis du choix de la solution

La possibilité de faire évoluer le projet à partir du bilan de la concertation a été plusieurs fois évoquée dans les échanges. Cela a été l'occasion pour Angers Loire Métropole de réaffirmer que tous les avis et propositions seraient analysés.

> La fiabilité des études présentées

Des personnes, principalement des associations, ont mis en doute la fiabilité des études réalisées. Ils ont également contesté les méthodes utilisées pour réaliser ces études de circulation. L'absence des résultats de l'enquête ménage a été regrettée lors des premières réunions publiques et des ateliers. On peut donc comprendre l'intérêt des associations lorsque cette enquête a été présentée à la réunion publique du 11 juin 2012.



> Les conditions actuelles de circulation sur les Ponts-de-Cé

La saturation du trafic sur la commune a régulièrement été évoquée pour conclure à la nécessité d'y remédier sans attendre la réalisation de la Liaison Sud.

> L'inadaptation d'une solution routière au regard de l'environnement

Les associations ont estimé qu'un tel projet routier était inadapté avec les préoccupations environnementales et le coût du carburant de plus en plus élevé. Selon elles des réponses sont possibles en terme de transports en commun pour satisfaire les besoins de mobilité des habitants. Il ne faudrait pas donner de signal pouvant être pris par les automobilistes comme une incitation à davantage utiliser leur véhicule individuel.

> L'impact sur le paysage et la zone horticole

Cet impact a été régulièrement évoqué et de manière plus forte pour la Petite liaison Sud que pour la Grande liaison Sud.

Il a été plusieurs fois dit que ces tracés pourraient probablement avoir un fort impact sur le milieu naturel des secteurs traversés ainsi que sur les entreprises agricoles et horticoles.

> La pollution de l'air

Les préoccupations portent sur la pollution liée au développement de la circulation que générerait la Liaison Sud. Par contre, les habitants des boulevards Sud ont exprimé leurs critiques par rapport aux nuisances qu'ils connaissent aujourd'hui compte-tenu du trafic. Elles seront importantes, la pollution sera accrue par la saturation des voies, le développement économique sera freiné et l'attractivité du centre de l'agglomération amoindrie.

→ Les questions le plus souvent posées

> Pourquoi réaliser la liaison sud d'Angers ?

De 2002 à 2010, les flux d'échanges entre la métropole et l'extérieur ont augmenté de 45%. A l'horizon 2020 et 2040, si l'évolution se poursuit, les pertes de temps pour chaque usager seront importantes, la pollution sera accrue par la saturation des voies, le développement économique sera freiné et l'attractivité du centre de l'agglomération amoindrie.

> Le projet est-il compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)?

Un des objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale est d'éviter l'étalement urbain par une meilleure organisation des déplacements sur l'agglomération. La Liaison Sud articulée avec le renforcement des transports en commun répond à cet objectif.

> Pourquoi ne pas développer de nouvelles lignes de transports collectifs ?

Le programme d'extension du réseau de transports en commun, comprend, à l'horizon 2020, une seconde ligne de tramway et quatre demi-lignes de Bus à Haut Niveau de Service.

Toutefois, cette extension ne suffira pas à améliorer sensiblement les conditions de circulation et la vie de notre agglomération. L'aménagement d'une infrastructure routière de bouclage au sud de l'agglomération est donc nécessaire.

> Quel est le nombre de véhicules circulant sur les boulevards Sud chaque jour ?

En 2010, 22300 véhicules circulaient chaque jour sur les Boulevards Sud. A l'horizon 2020, si rien n'est fait, il y en aura 8000 de plus.

> Pour Angers-Loire Métropole, que représente la concertation ?

Quels seront les impacts sur la plaine horticole en cas de choix de la Petite Liaison Sud ?

Les élus d'Angers Loire Métropole reconnaissent la valeur de l'horticulture dans l'agglomération angevine. Un travail sera mené avec les professionnels afin d'étudier toutes les mesures possibles pour limiter l'impact de l'aménagement.

> Le projet de liaison sud règlera-t-il l'engorgement des Ponts-de-Cé ?

La problématique des Ponts-de-Cé doit être traitée en dehors de la liaison sud. C'est une urgence pour les élus d'Angers Loire Métropole.

> Est-ce que les prévisions de trafic prennent en compte la hausse continue du prix du pétrole ?

S'il est certain que le prix du pétrole va augmenter dans le futur, il est très difficile d'apprécier son impact réel sur la mobilité à long terme.

> N'a-t-on pas privilégié la Petite Liaison Sud au détriment des autres familles de solutions ?

Les différentes solutions ont été étudiées de la même manière pour en déterminer les avantages et les inconvénients. Aucune solution n'est privilégiée. La concertation a pour but justement d'éclairer les élus sur la décision à prendre.

> Existe-t-il un tracé précis pour chaque solution ?

A ce stade d'étude, on parle plutôt de fuseau que de tracé. Celui-ci ne pourra être défini qu'après la phase de concertation. C'est ce tracé qui sera soumis à enquête publique.

> Si la décision de faire la liaison sud était prise, combien de temps faudrait-il pour réaliser l'ouvrage ?

Huit années au minimum seront nécessaires.

> Quel sera le coût des expropriations?

Dans un projet de ce type, les acquisitions liées aux expropriations se font par négociation amiable. Les études, qui représentent 15 % du projet, intègrent le coût de ces acquisitions.



Le bilan général

> Une participation conséquente des habitants et des associations

Le projet de liaison Sud, comme il était prévisible compte-tenu de son antériorité, a fortement intéressé les habitants et les associations.

Les réunions publiques ont connu une forte affluence (entre 200 et 300 personnes par réunion). Les prises de parole ont été nombreuses et ont permis de débattre sur tous les aspects du projet à la fois techniques, économiques et environnementaux.

Les moyens d'expression ont été largement utilisés par les habitants. Ceux-ci ne se sont pas cantonnés à émettre des opinions pour ou contre le projet ou telle solution mais aussi à apporter leurs contributions.

Les échanges tant dans les ateliers que les réunions publiques ont permis à Angers Loire Métropole d'éclairer le public et les acteurs sur l'ensemble des études réalisées.

Les permanences dans les différentes communes ont été l'occasion pour Angers Loire Métropole de répondre à des questions portant sur l'impact des tracés au regard du cadre de vie des habitants des communes concernées.

> La justification du projet souvent remise en cause

Ce thème a été principalement porté par les associations estimant que les études de trafic ne démontraient pas suffisamment la nécessité de réaliser ce projet de liaison Sud.

Des habitants ont, quant à eux, plaidé pour une réalisation rapide compte-tenu des nuisances existantes. Au premier rang d'entre eux, figuraient les habitants des boulevards Sud.

Les acteurs socio-économiques se sont montrés favorables au projet de Liaison Sud tout en se montrant vigilants concernant les impacts sur les emplois et les activités agricoles et horticoles.

> Un débat largement dominé par le choix pour ou contre la Petite Liaison Sud

La Petite liaison Sud a été celle des quatre familles qui a été la plus discutée. Les avis ont été très partagés sur celle-ci. Certains participants ont estimé que, seule, celle-ci constituait une véritable solution, les autres solutions n'apparaissant pas comme réalistes eu égard à leurs conditions de réalisation ou à leur capacité à répondre aux objectifs d'amélioration des déplacements sur l'agglomération.

Les critiques se sont donc concentrées sur cette famille de solutions.

D'autres ont considéré que la solution de Petite liaison Sud était la réponse plus adaptée, la plus économique et la plus facilement réalisable en tenant compte du renforcement des transports en commun.

Les avis en faveur ou contre les trois autres solutions ont été minoritaires.

Personne ne s'est prononcé en faveur des Boulevards Sud.

La Grande liaison Sud comporte des avantages mais elle impacte la commune de Bouchemaine a-t-il été dit.

La solution des routes départementales 102-112 impacte également la commune de Bouchemaine mais constitue peut-être une solution en les aménageant avec des zones pour le dépassement mais sans nouvelle voirie.

> Le rôle des transports en commun

Si le public a bien compris l'objectif d'Angers Loire Métropole d'articuler Liaison Sud et transports en commun, plusieurs voix se sont fait entendre pour renforcer le programme de transports en commun prévu à l'horizon 2020.

Il a été demandé d'étudier une ligne de transports en commun périphérique desservant le territoire où se localiserait la Liaison Sud afin de pouvoir comparer les avantages et les inconvénients d'une telle ligne avec la solution routière.

La crainte pour certains est que la Liaison Sud se réalise au détriment des transports en commun.

Une étude supplémentaire a été menée en ce sens.



Le bilan de la concertation par Pierre-Gérard Merlette, garant de la concertation

Pierre-Gérard Merlette a communiqué, en date du 3 juillet 2012, le bilan de la concertation tel que cela lui a été demandé par la Commission Nationale du Débat Public dans le cadre de sa mission. Nous reproduisons des extraits de sa conclusion. Le document complet est disponible sur le site internet.

« La concertation sur le projet de Liaison Sud d'Angers recommandée par la Commission Nationale du Débat Public s'est déroulée pendant sept mois selon les principes édictés par celle-ci.

La volonté du maître d'ouvrage d'informer le public a été permanente, les moyens mis en œuvre importants, un système d'information complet et constamment mis à jour, des dossiers ainsi que toutes les études consultables par tous, des questions posées auxquelles il a été systématiquement répondu.

L'ensemble des acteurs institutionnels et des associations ont pu s'exprimer soit pendant les ateliers soit en réunions publiques. Ils ont été écoutés même si certaines associations regrettaient qu'un système de cahiers d'acteur pris en charge par le maître d'ouvrage n'ait pas été retenu.

Les conseils municipaux directement concernés (Angers, Les Ponts-de-Cé, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Denée) ont affirmé leurs positions et les ont largement diffusées.

Le public a été largement présent aux réunions (entre 800 et 1000 participants au total) et la presse a régulièrement rendu compte des prises de position, des réunions et des contestations. Surtout, l'information sur le projet a été constamment accessible pour tous de décembre 2011 à juillet 2012...

... La période de première phase de concertation s'est close le 2 juillet 2012. Elle a duré sept mois pendant lesquels les habitants de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ont eu à leur disposition les moyens de s'informer par eux-mêmes sur l'opportunité du projet de Liaison Sud. Les enjeux environnementaux ont été largement débattus. Les impacts sociaux et économiques, notamment sur le potentiel horticole, ont été présentés en séance publique. L'information a été complète et la maîtrise d'ouvrage a répondu à toutes les sollicitations.

Je considère que la concertation sur le projet de Liaison Sud d'Angers s'est donc déroulée conformément aux principes que la Commission Nationale du Débat Public avait édicté dans sa décision du 3 mars 2010. »



Angers Loire Métropole

CS 80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02
Tel : 02 41 05 50 00 • Fax : 02 41 05 58 29
www.angersloiremetropole.fr